

RESULTATS PLAN D'ACTION GARAGE

Avril 2009

Sommaire

I. Présentation de l'étude

1.1. Objectifs

1.2. Méthode

1.2.1. Population concernée

1.2.2. Moyens

II. Résultats

2.1. Données générales sur la population

2.1.1. Répartition par métier

2.1.2. Temps de travail

2.1.3. Répartition par sexe

2.1.4. Répartition par âge et ancienneté

2.1.5. Indicateurs de mode de vie

2.2. Les risques

2.2.1. Manutentions – Postures – Gestes répétitifs

2.2.2. Bruit (concerne uniquement le personnel d'atelier)

2.2.3. Produits chimiques

2.2.3.1. les gaz d'échappement

2.2.3.2. les poussières de ponçage

2.2.3.3. l'amiante et les autres fibres

2.2.3.4. les peintures

2.2.3.5. huiles, nettoyants, carburants et autres produits d'atelier

2.2.4. Stress

III. Conclusions

Rédacteurs : V. MASSON, ergonomiste, Docteurs Guillemain, Laroche, Lefevre, Suran.

Dans le cadre de l'action collective du Service de Santé au Travail ASTER, le secteur de la réparation automobile a été étudié au cours du 1^{er} semestre 2008.

I. Présentation de l'étude

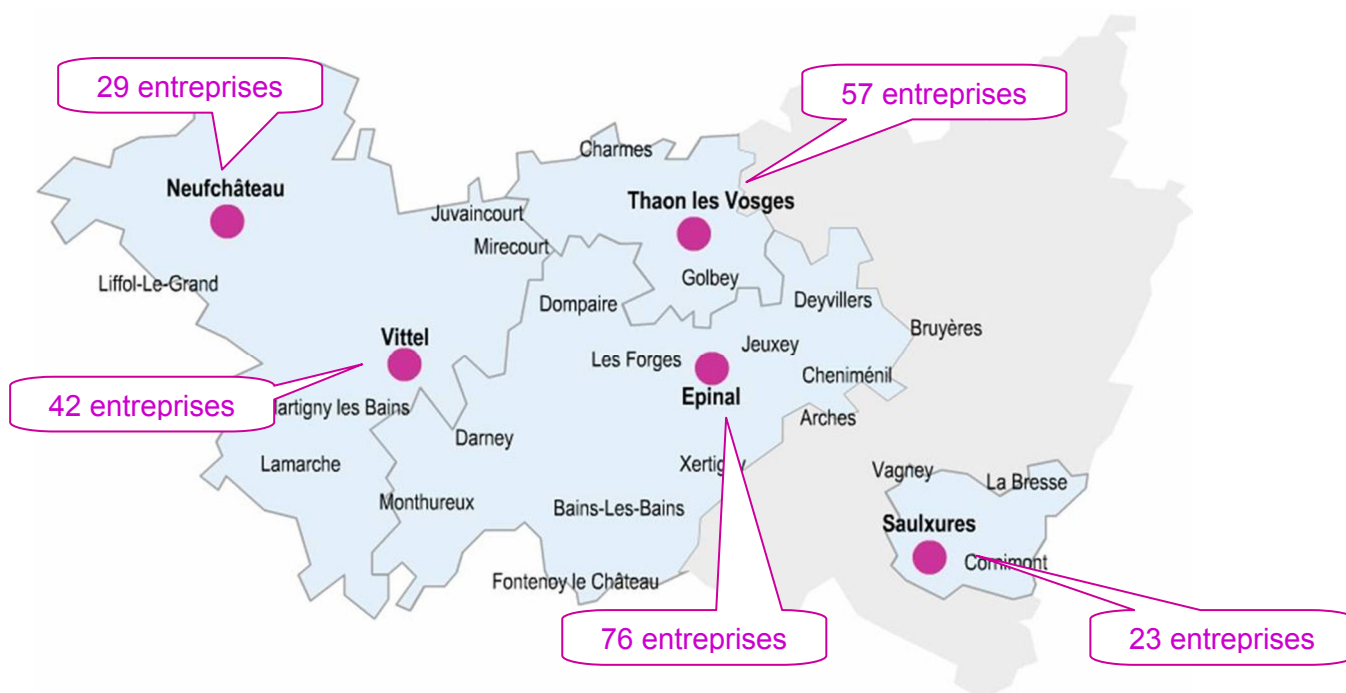
1.1. Objectifs

- dresser un constat des risques professionnels et de leur prise en compte par les entreprises (employeurs et salariés),
- évaluer l'état de santé de cette population,
- restituer à la branche professionnelle les résultats et en dégager éventuellement des axes de prévention.

1.2. Méthode

1.2.1. Population concernée

Le secteur d'activité d'ASTER est géographique et concerne la majeure partie des Vosges.



Les 227 entreprises incluses se répartissent ainsi :

- réparation et vente de véhicules (véhicules légers, poids lourds, utilitaires, 2 roues, véhicules agricoles) : 90.7%,
- contrôle technique automobile : 7.7%,
- recyclage : 1.6%.

1.2.2. Moyens

Un contact a été pris avec la section vosgienne du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA) ainsi qu'avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) pour informer de notre action et recueillir d'éventuelles demandes.

Chaque employeur a été averti de l'action par un courrier explicatif accompagné d'un questionnaire explorant l'activité de l'entreprise et interrogeant sur ses attentes en matière de santé au travail.

La visite de chaque garage a été effectuée par le médecin et/ou son assistante, et/ou un ergonome, en s'appuyant sur un support préétabli destiné à uniformiser les observations. La fiche d'entreprise a été rédigée ou mise à jour.

Chacun des 1599 salariés a été invité à un Entretien Médico Professionnel (EMP) permettant d'évaluer :

- son état de santé et son ressenti par rapport au travail (questionnaire EVREST complété par un questionnaire Karasek pour les administratifs et commerciaux),
- ses risques professionnels (questionnaire d'activité pour le personnel d'atelier)

A l'issue de l'entretien, les renseignements obtenus ont été consignés dans la Fiche Médico Professionnelle (FMP) pour être conservés dans les dossiers médicaux.

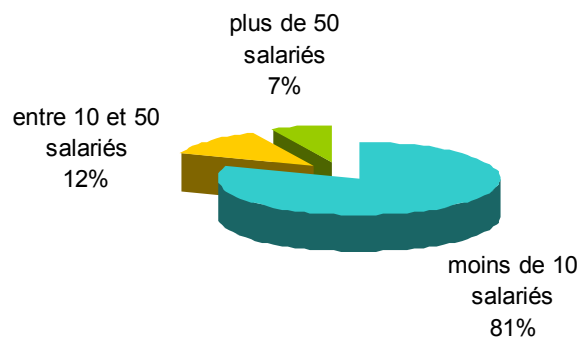
Les EMP ont été réalisés par les 23 médecins ou par les 2 infirmières quand il s'agissait de visites périodiques. La contractualisation que notre service a signée avec le Ministère du travail dans le cadre des pratiques innovantes nous permet en effet de déléguer cette activité à nos infirmières.

Les données recueillies ont été saisies sur le logiciel Epi Data et analysées sur Epi Info. L'ergonome en charge de l'analyse a bénéficié du concours d'un médecin épidémiologiste d'un service voisin.

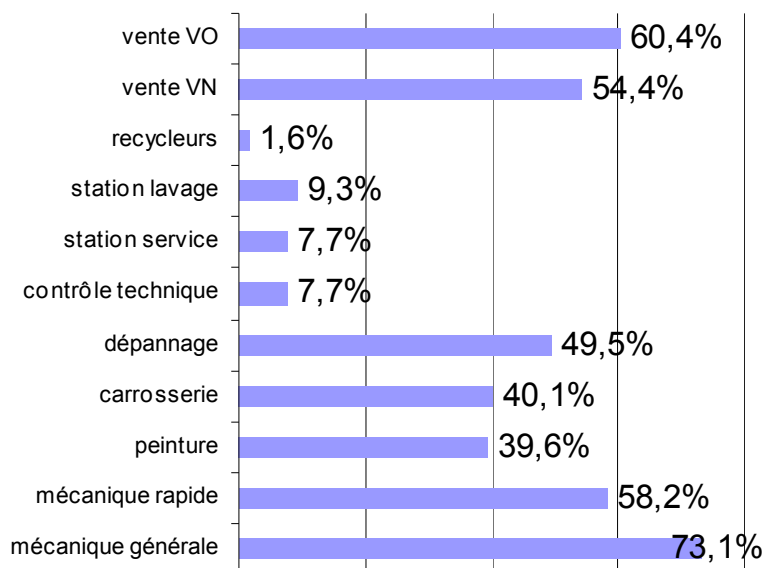
II. Résultats

2.1. Données générales sur la population

227 entreprises avec 1599 salariés, soit un effectif moyen de 7 salariés par entreprise.

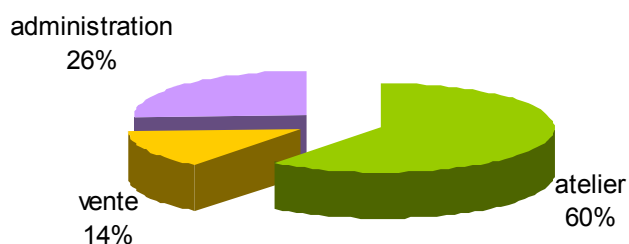


La plupart des entreprises a des activités multiples.

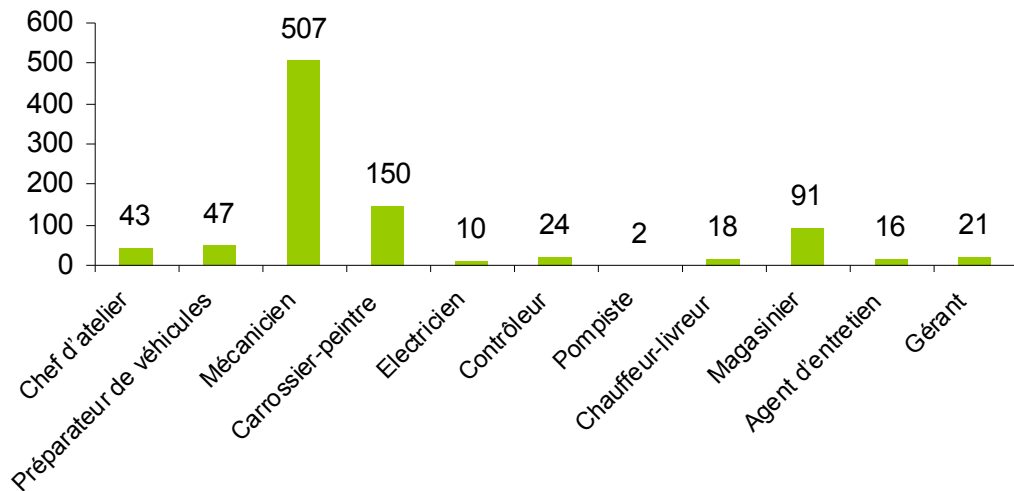


2.1.1. Répartition par métier

Nous avons regroupé les différents métiers en 3 catégories :



Nous constatons que les mécaniciens représentent un tiers de la population totale et la moitié du personnel d'atelier.



2.1.2. Temps de travail

Le contrat temps plein est majoritaire : 92%.

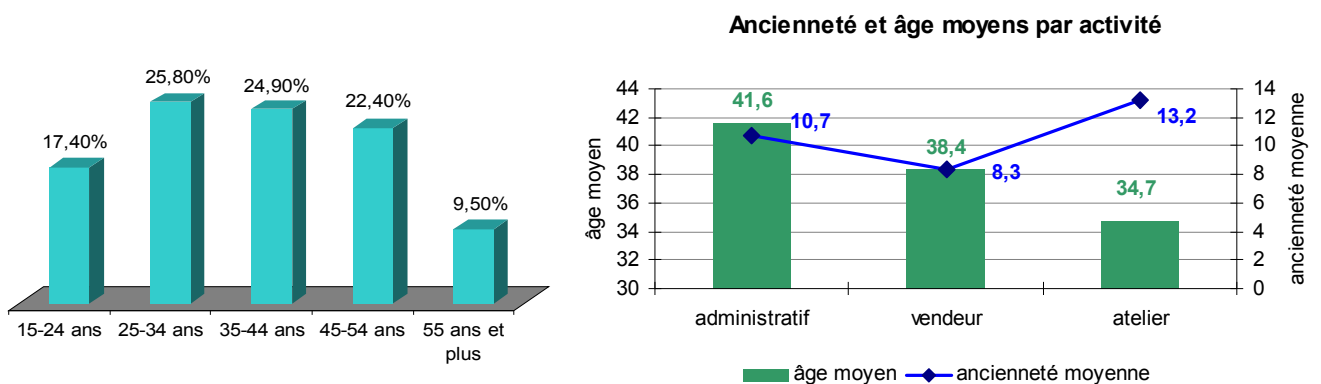
Les temps partiels concernent les administratifs pour plus de la moitié, principalement des femmes.

2.1.3. Répartition par sexe

20% des salariés sont des femmes, dont seules 10 (0.6%) travaillent en atelier et 18 (1%) en vente.

2.1.4. Répartition par âge et ancienneté

La pyramide est équilibrée, avec un bon renouvellement de la population et une forte proportion de moins de 24 ans, lié à l'apprentissage.



9% des salariés ont changé de travail au cours de l'année (identique à la population de référence*), seulement 4% l'ont fait pour raison médicale.

* Population de référence = Etude EVREST – Résultats Nord / Pas-De-Calais 2007

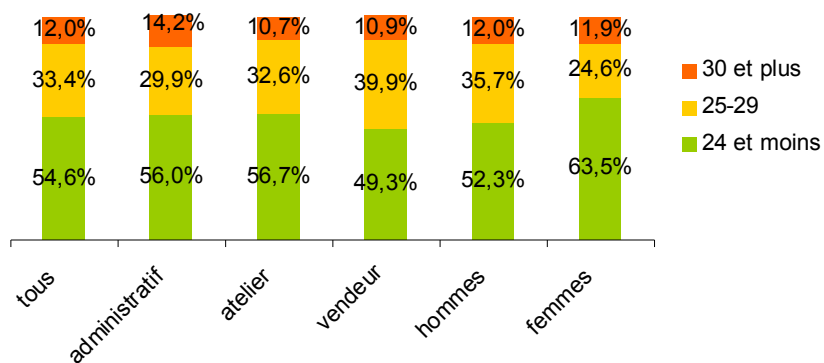
2.1.5. Indicateurs de mode de vie

Tabac : 37% des salariés se déclarent fumeurs, le quart de ceux-ci consomme plus de 15 cigarettes par jour. Ces chiffres sont comparables à la population générale.

Sport : 42% des salariés déclarent avoir une activité sportive régulière (population générale : 49%)

Trajet : 12% des salariés estiment leur trajet domicile travail long et pénible.

Indice de masse corporelle : 12 % des salariés sont obèses.

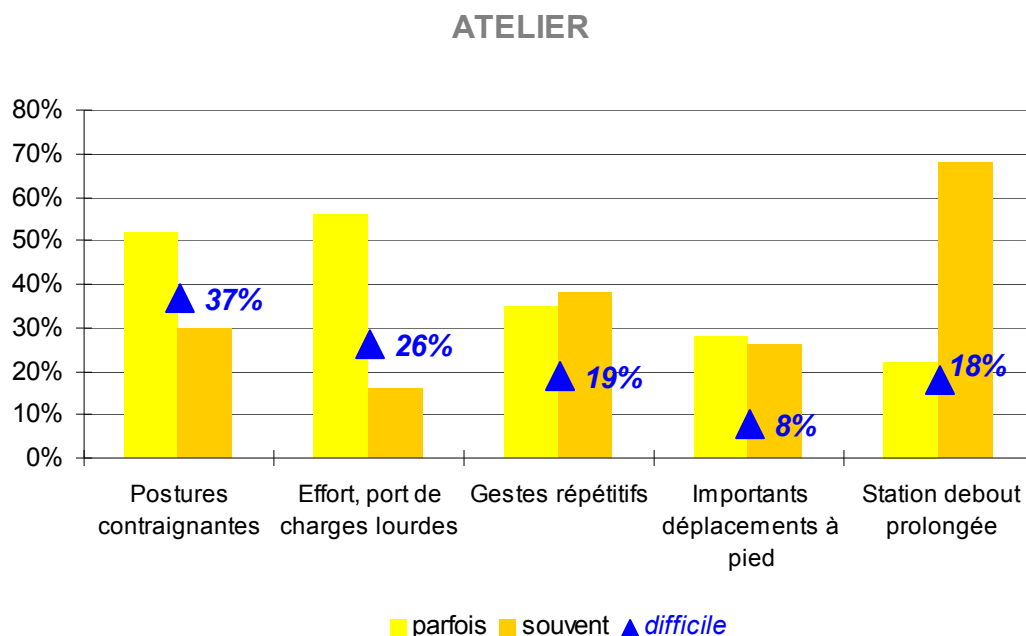


2.2. Les risques

2.2.1. Manutentions – Postures – Gestes répétitifs

Les contraintes

Les contraintes physiques les plus souvent citées comme pénibles par le personnel d'atelier sont les postures puis les gestes répétitifs.



La charge physique des autres secteurs est considérée comme légère. Néanmoins les gestes répétitifs sont cités par les administratifs et la station debout prolongée par les vendeurs.

Les effets sur la santé

Dans l'atelier, 1/3 des salariés souffre du dos (identique à la population générale) mais 1/6 se plaint des épaules (1/10 dans la population générale).

Nous notons qu'1 salarié sur 10 souffre de douleurs aux genoux, plus particulièrement les carrossiers-peintres (soit 1/5 des carrossiers).

Ces douleurs ostéo-articulaires ont une répercussion directe sur le travail puisqu'1 ouvrier sur 10 se déclare gêné dans son activité professionnelle.

2.2.2. Bruit (concerne uniquement le personnel d'atelier)

15% des entreprises ont fait effectuer des mesures de bruit dans les ateliers.

Les résultats montrent que les seuils d'alerte sont dépassés : le risque de surdité professionnelle existe.

Les sources de bruit sont : l'utilisation d'outils (clés à chocs...), de soufflettes, la mise en route des compresseurs d'air, les moteurs, les nettoyeurs haute pression, l'activité en elle-même (carrosserie).

47% des compresseurs sont situés dans l'atelier, seulement 42% d'entre eux sont insonorisés.

Les effets du bruit sont la fatigue et la surdité.

- 3/4 des salariés se disent gênés par le bruit,
- 1/4 des 843 audiogrammes réalisés chez les salariés montre une perte auditive,
- 3% présentent une perte auditive sévère.

65% seulement des entreprises mettent des protections auditives à disposition.

1 mécanicien sur 4 et 1 carrossier sur 2 déclarent les porter.

2.2.3. Produits chimiques

2.2.3.1. les gaz d'échappement

Bien que toxiques et cancérigènes, les gaz d'échappement ne sont pas perçus comme un danger.

1/3 seulement des garages dispose d'un système de captage et peu l'utilisent.

2.2.3.2. les poussières de ponçage

Dans 1 carrosserie sur 4, le ponçage est réalisé sans aspiration.

Les poussières de ponçage sont responsables de maladies pulmonaires.

2.2.3.3. l'amiante et les autres fibres

- L'amiante est cancérigène.

Bien qu'il n'y ait plus actuellement d'amiante dans la plupart des véhicules, la majorité des ouvriers de plus de 25 ans doivent être considérés comme ayant été exposés..

- Les fibres de remplacement sont potentiellement dangereuses.

2.2.3.4. les peintures

Les aérosols de peinture pulvérisée sont nocifs pour les voies pulmonaires lorsqu'ils sont inhalés.

Les solvants contenus dans les peintures, les diluants et nettoyeurs sont dangereux par contact cutané et par inhalation.

L'inhalation de peintures dites à l'eau n'a pas fait disparaître le risque solvant.

Dans 1/3 des 90 ateliers de peinture visités aucune aspiration n'est utilisée à la préparation des peintures. 7% des ateliers n'ont pas de cabine de peinture.

2.2.3.5. huiles, nettoyeurs, carburants et autres produits d'atelier

Ces produits sont essentiellement dangereux par contact avec la peau : risque d'irritation, d'allergie et de cancer de la peau (huiles usagées).

La protection des mains n'est pas la règle : 1/3 des salariés ont les mains abîmées, surtout les plus jeunes.

Les essences super et sans plomb contiennent du benzène qui pénètre dans l'organisme par contact cutané et par inhalation et qui provoque des leucémies.

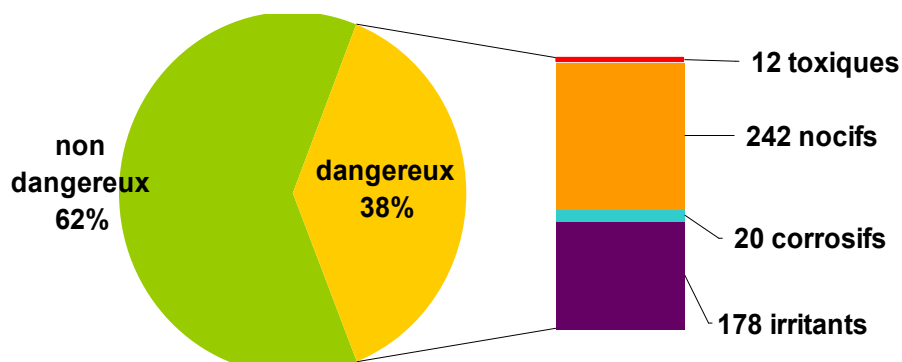
L'évaluation détaillée du risque chimique ne peut se faire qu'après étude des Fiches de Données de Sécurité (FDS).

Sur les 227 entreprises étudiées :

- 43% déclarent avoir leurs FDS,
- 25% les ont transmises à leur médecin du travail.

1186 produits ont été étudiés mais les listes étaient probablement incomplètes, certains garages utiliseraient moins de 10 produits.

452 produits ont un étiquetage de danger :



13 produits répertoriés Cancérogène, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR) :

- 3 produits reprotoxiques catégorie 1 (R1), chromates de plomb,
- 6 produits reprotoxiques catégorie 2 (R2), éthers de glycol, phtalates,
- 4 produits cancérogènes catégorie 2 (C2), trichloro-éthylène.

De nombreux solvants tels que toluène, xylène, naphta, éthers de glycol ont été relevés en concentration élevée dans la composition des produits.

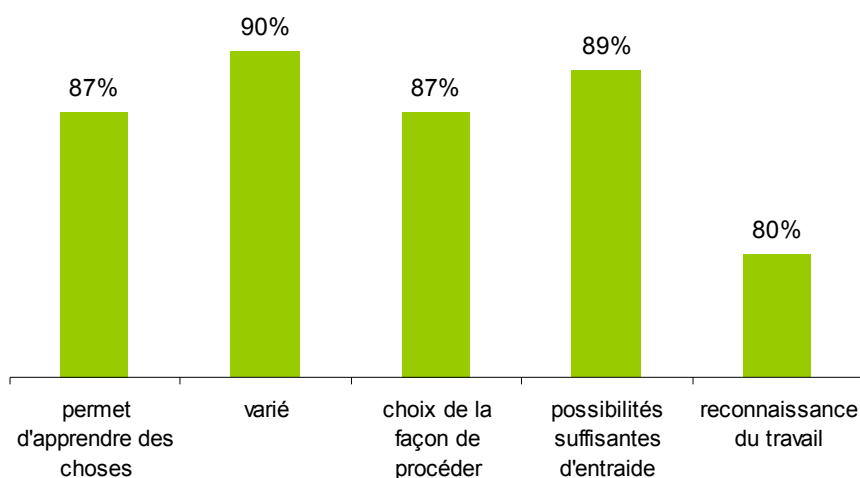
Leur inhalation répétée peut entraîner entre autre des atteintes neurologiques.

A noter qu'1 salarié d'atelier sur 4 estime ne pas être exposé aux nuisances chimiques !

2.2.4. Stress

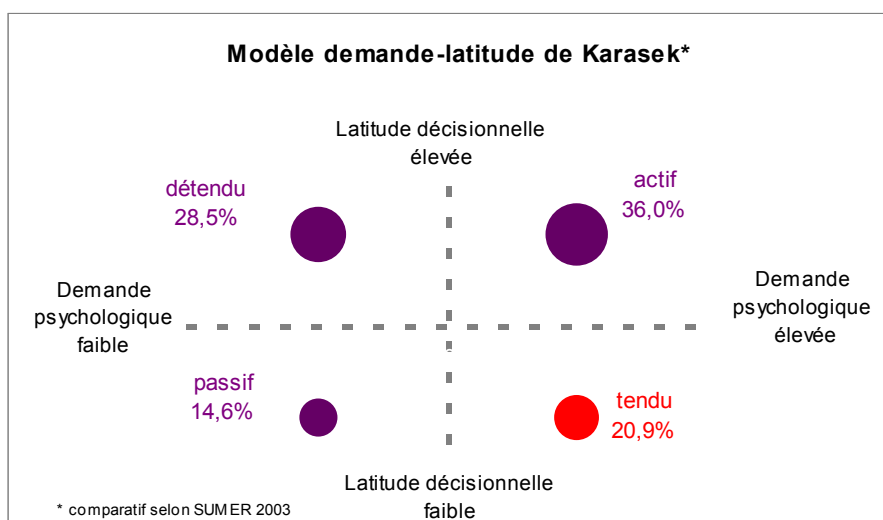
Deux facteurs ont été retenus pour l'évaluation du niveau de stress :

- la contrainte temporelle,
- l'appréciation du travail :



Il ressort des auto-questionnaires que 80% de l'ensemble des salariés ont une perception particulièrement positive de leur travail.

Pour la population des vendeurs et administratifs, nous avons émis l'hypothèse que le stress était marqué et nous avons souhaité la vérifier à l'aide d'un questionnaire spécifique (Karasek). 20% de ces salariés se sont effectivement révélés à risque, donc à surveiller.



Le stress au travail concerne 1 salarié sur 5, phénomène moins marqué dans les structures de moins de 10 salariés où l'on se sent également plus reconnu, soutenu et aidé.

III. Conclusions

Cette étude a permis de mieux connaître les risques de la profession, le niveau de prévention atteint par les entreprises et l'état de santé des salariés.

A la lumière de notre constat, nous dégageons 4 priorités d'actions de prévention.

→ Faire prendre conscience du risque chimique souvent méconnu

- Chaque garage doit évaluer son risque chimique :
 - répertoire des produits utilisés avec fiches de données de sécurité et remplacement des produits les plus dangereux.
 - bilan de la ventilation avec systèmes de captage pour les gaz d'échappement, les poussières, les vapeurs de peintures : existence, entretien, efficacité, utilisation.
- Informer les ouvriers et définir les bonnes pratiques : utiliser les équipements mis à disposition : protection collective et protections individuelles, dépoussiérer à l'humide ou par aspiration (pas de soufflette).

→ Minimiser les risques d'apparition de troubles musculo squelettiques

- Identifier les situations à risque.
- Organiser le travail et les postes.
- Mettre à disposition des aides à la manutention et du matériel portatif adaptés.

→ Réduire l'exposition au bruit

- Isoler et / ou éloigner les sources de bruit (compresseur, moteur d'aspiration) et les postes bruyants (nettoyeur haute pression, aspirateur, carrosserie).
- Mettre à disposition et faire porter les protections auditives.

→ Intégrer la formation à la prévention dès l'apprentissage

Le service de santé au travail se tient à la disposition des entreprises pour les accompagner dans leur démarche de prévention.